

HOCKEY - LOISIR

Les équipes hockey loisir sont introduites à titre d'essai pour la saison 2009-2010. Elles seront soumises à la Commission de Compétition de Swiss Hockey au printemps 2010, éventuellement adaptées en fonction des enseignements tirés de cette expérience. Puis les frais d'équipe seront fixés par l'Assemblée Générale. Le but est d'ouvrir le hockey loisir à tous les clubs ; toutefois l'essai pour 2009/2010 ne concerne que de nouvelles équipes (cf. point 3).

1. Les équipes adultes évoluant dans la ligue inférieure de leur catégorie (actuellement, homme : 1^{ère} ligue en plein air, 2^{ème} ligue en salle ; dames LNB en plein air et 1^{ère} ligue en salle) peuvent obtenir jusqu'à 5 licences-blanches, au même prix que les licences nominatives. Ces licences-blanches peuvent exclusivement être utilisées en ligues inférieures. Tout le monde peut jouer en utilisant une licence-blanche à l'exception des joueurs/joueuses licencié(e)s en Suisse. Le nom du joueur(se) utilisant une licence blanche doit figurer sur la feuille de match. Ils/elles peuvent être pénalisés de cartons verts/jaunes/rouges comme tous joueurs. Une licence blanche ne peut être utilisée que pour une seule équipe par catégorie et club.
2. Une équipe qui utilise une licence-blanche, ne serait-ce que pour un match, ne peut plus être promue en ligue supérieure, ni participer à une finale (limite valable pour le championnat pour lequel la licence blanche a été utilisée).
3. Un club peut annoncer des équipes de hockey-loisir en ligues inférieures (actuellement, homme : 1^{ère} ligue en plein air, 2^{ème} ligue en salle ; dames LNB en plein air et 1^{ère} ligue en salle). Ces équipes doivent obligatoirement être nouvelles ; par nouvelles on entend qu'elles n'ont jamais existé ou n'ont plus joué de championnat officiel depuis au moins 1 an. Les équipes de hockey-loisir jouent sans licence, mais remplissent une feuille de match avec les noms des joueurs(ses). Pour les joueurs et joueuses licenciées le no. de licence doit être marqué. Ils/elles peuvent être pénalisés de cartons verts/jaunes/rouges comme tous joueurs. Tout le monde peut jouer dans une équipe de hockey loisir, sauf les joueurs(ses) qualifié(e)s dans une ligue supérieure. Voir les règles de jeu, art. 31. Ces équipes participent au championnat officiel, mais ne peuvent pas être promues en fin de saison en ligue supérieure, ni participer à une finale. Les résultats des équipes de hockey-loisir comptent pour le classement du championnat.
4. L'inscription d'une équipe de hockey-loisir au championnat régional en plein air coûte 1'000.- CHF pour sa 1^{ère} année de participation, puis 1'500.- CHF la 2^{ème} année et 2'000.- CHF dès la 3^{ème} année. Le but est d'intéresser de nouvelles équipes. Pour la salle ces frais d'inscription sont de 500.-, 750 et 1'000.- CHF, respectivement.

Pour la Commission Administrative,
Jaap ten Sijthoff
Kloten, le 21 mai 2009